

Conseil Municipal du 01^{er} septembre

Étaient présents : Myriam BELLOC, Félix BLAZQUEZ, Stéphane BORDIER, Hasna BOUAASSEM, Philippe DELIGNE, Aude DELPEYROU, Stéphane DENOYELLE, Agathe LANSAC, Ghislaine LAPRIE, Bertrand LIMOUSIN, Yvon MARTIN, Franck PAPADOPOULOS, Estelle SAINT-MARC, Christian SIMON

Étaient excusés : Sandra BOUSQUET, Hasna BOUASEM (pouvoir à Estelle SAINT-MARC)

Secrétaire de Séance : Myriam BELLOC

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire a convié le Président du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement (S.I.A.E.P.A.) et Maire de Caudrot, afin de faire un point de situation du service de distribution de l'eau.

Un diagnostic du système de distribution d'eau potable révèle une :

- Insuffisance de contrôle des engagements contractuels du délégataire
- Insuffisance de renouvellement du réseau
- Nécessité de sécurisation de la ressource qui risque d'être insuffisante
- Vétusté de l'usine de traitement

Les actions mises en place par le S.I.A.E.P.A. sont les suivantes :

- Accompagnement du département dans la gestion du syndicat et le contrôle du délégataire
- Modernisation des éléments de télégestion (nouveaux débitmètres sur les forages)
- Diagnostic réseau et plan pluriannuel de renouvellement
- Recherche d'un nouveau forage (avec un accompagnement du Syndicat mixte d'étude et de gestion de la ressource en eau du département de la Gironde)
- Projet de remplacement de l'usine de traitement avec décarbonatation

La réflexion porte aujourd'hui sur la nécessité de réévaluer la tarification de l'eau afin de pouvoir supporter les investissements lourds à venir.

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUILLET 2021

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu du 09 juillet 2021.

DELIBERATION N°DEL_2021_09_01 AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU REOLAIS EN SUD GIRONDE ARRETE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUIN 2021

Le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) est un document d'urbanisme à l'échelle de la communauté de communes. Il étudie le fonctionnement et les enjeux du territoire, construit un projet de développement respectueux de l'environnement, et le formalise dans des règles d'utilisation du sol. Le PLUi doit permettre l'émergence d'un projet de territoire partagé, conjuguant les politiques nationales et territoriales d'aménagement avec les spécificités du territoire.

Par délibération en date du 28 décembre 2015, le conseil communautaire a décidé de prescrire l'élaboration d'un PLUi sur son territoire. Il en a fixé les objectifs et les modalités de concertation, ainsi que les modalités de collaboration avec les communes membres.

Monsieur le Maire présente les objectifs et enjeux du PLUi sur la commune.

Le Conseil municipal donne à l'unanimité un avis favorable sur le projet de PLUi arrêté par conseil communautaire de la Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde le 03 juin 2021 et demande à ce que dans le cadre de l'enquête publique à venir il y ait l'introduction d'une zone de veille commerciale en centre-bourg de la commune de Saint Pierre d'Aurillac.

DELIBERATION N°DEL_2021_09_02 CONTRIBUTION VOLONTAIRE EXCEPTIONNELLE AU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA GIRONDE AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

Suite à la forte croissance démographique de la population en Gironde, le Service d'incendie et de secours (SDIS) et le Département ont fait le constat de difficultés de financement liées à l'augmentation des besoins d'interventions. Suite à la négociation menée, le principe d'une contribution volontaire a été validé selon la répartition suivante en 2019 et 2020 :

- Bordeaux Métropole : 1.5 millions d'euros de participation au fonctionnement et 2 millions d'euros de subventions d'investissement
- Communautés de communes et d'agglomération : 1.2 millions d'euros de participation au fonctionnement et 50% des travaux de construction des casernements
- Département de la Gironde : 0.9 millions d'euros de participation au fonctionnement et 2 millions d'euros en investissement

Pour cette année encore, la contribution de chaque intercommunalité a été calculée au prorata de sa population DGF 2020. Pour la CDC du Réolais en Sud-Gironde cela représente une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 24 560€92. Les communes prennent directement à leur charge une partie de cette subvention en votant individuellement une participation exceptionnelle au profit de la CDC d'un montant d'un euro par habitant. Selon la population légalisée au 1^{er} janvier 2019 cela représente 1 357€00 pour la commune de Saint-Pierre d'Aurillac.

Cette subvention inclut la réalisation par le SDIS des opérations de contrôle de points d'eau d'incendie publics et la gestion des points d'eau privés entrant dans la catégorie de services ne relevant pas des missions propres de l'établissement, si le titulaire de la compétence le souhaite.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la contribution volontaire exceptionnelle au service d'incendie et de secours de la Gironde au titre de l'exercice 2021 pour un montant de 1 357€00 .

DELIBERATION N°DEL_2021_09_03 MODIFICATION DES STATUTS DU SDEEG

Rédigés en 1937, les statuts du Syndicat départemental d'énergie électrique de la Gironde (S.D.E.E.G.) ont, depuis lors, été modifiés à six reprises. Aujourd'hui, le syndicat a choisi de les adapter pour faire coller la définition de l'acronyme SDEEG aux compétences exercées avec la volonté d'en préciser certains éléments.

Les propositions d'adaptation des statuts, telles que délibérées à l'unanimité par le S.D.E.E.G., au cours du comité syndical du 24 juin 2021, concernent notamment :

- La modification de la dénomination du syndicat en SYNDICAT DEPARTEMENTAL d'ENERGIES et d'ENVIRONNEMENT de la GIRONDE, ce qui permettra de refléter l'intégralité des missions du S.D.E.E.G. et non plus l'unique compétence électrique,
- La mise en conformité des statuts avec les dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT) en matière d'adhésion des collectivités,
- Des précisions sur des compétences exercées par le SDEEG, notamment dans le domaine de la transition écologique et énergétique,
- L'adaptation à la nouvelle législation en matière d'envoi dématérialisé des convocations.

Conformément à l'Article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur ce projet de modification.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la modification des statuts du S.D.E.E.G.

DELIBERATION N°DEL_2021_09_04 AVENANT A LA CONVENTION TRIPARTITE ENTRE L'ASSOCIATION VACANCES LOISIRS, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU REOLAIS EN SUD-GIRONDE ET LA COMMUNE DE SAINT PIERRE D'AURILLAC

Dans le cadre de la compétence accueil de loisirs (le mercredi et les vacances) confiée à l'Association vacances loisirs par la Communauté de communes, une convention tripartite a été conclue au 1^{er} janvier 2018, entre l'Association vacances loisirs, la Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde et la commune de Saint Pierre d'Aurillac. Cette convention dresse la liste des locaux mis à disposition par la commune à l'Association, leurs conditions d'utilisation ainsi que les modalités financières de facturation de l'utilisation de ces locaux.

La convention prévoit dans son article 3 que les parties se retrouvent chaque année afin d'établir un avenant pour l'année en cours (N) en prenant en compte le montant des charges suite à la clôture des comptes de l'année précédente (N-1). Il est proposé d'établir ainsi l'avenant n°3 pour reconduire la convention en 2021 et d'arrêter les charges selon les comptes 2020 qui ont été adoptés dans le compte administratif correspondant à cette année.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité l'avenant à la convention tripartite entre l'Association vacances loisirs, la Communauté de communes du Réolais en Sud-Gironde et la commune de Saint Pierre d'Aurillac prévoyant un montant de facturation de 12 597€94.

INFORMATIONS

- *Dans le cadre des journées du Patrimoine, une animation est prévue sur la commune le 18 septembre avec une balade racontée par Michel HILAIRE et la projection du film Le Passeur de Garonne de Francis LACROIX,*
- *Le Cinéma plein air avec la projection du film Antoinette dans les Cévennes, organisé par la municipalité en partenariat avec le Comité des fêtes a rassemblé 200 personnes,*
- *Un service civique est recruté par l'Association vacances loisirs afin de soutenir la création du Conseil municipal des jeunes par les élus, la formation B.A.F.A est offerte par la municipalité au jeune qui sera recruté,*
- *Des travaux sont prévus au niveau du passage à niveau 66 – Route de Gaillard et vont entraîner des nuisances sonores nocturnes,*
- *Les travaux pour installer la fibre se poursuivent sur la commune, il reste le centre-bourg et la Rue de la Mane,*
- *L'Association vacances loisirs a changé de Présidente : Cécile THOMAS,*
- *Le recrutement de coordonatrice-eur du service à la population au sein de la Mairie a permis de retenir une candidate qui prendra ses fonctions en octobre prochain.*

L'ordre du jour étant épuisé le Maire lève la séance à 21H29.